

# Commune de Saorge

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2021

En la salle du Conseil de la Mairie, à 18 heures, présidée par Madame Brigitte BRESC, Maire.

**PRÉSENTS** : Messieurs les adjoints : Ange FRACASSI, Jean-Pierre PIOLAT, Dominique AIPERTO,

Mesdames les conseillères municipales : Gyslaine DAHON, Aline TOESCA.

Monsieur le conseiller municipal : Patrick ANGELMANN.

**Procuration** de Monsieur Christian PRADIER à Madame le Maire.

Le quorum étant réuni, Madame le Maire ouvre la séance à 18 h.

Madame Gyslaine DAHON est désignée en qualité de secrétaire de séance.

### 1°-Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 6 juillet 2021.

Tous les élus ont reçu le document. Aucune observation n'ayant été formulée avant la réunion du Conseil Municipal, ni en séance, le **compte-rendu du 6 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.**

### 2° - Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n° 13/2021 en date du 08/07/2021 : bail de location de l'appartement place Nicolay à Mme ARACIL Élise et à M. CLÉMENT Benoît.
- Décision n° 14/2021 en date du 19/07/2021 : bail mobilité entre la commune et M. MARQUES Fernando : location gîte n° 5021 (du 19/07/2021 au 14/08/2021).
- Décision n° 15/2021 en date du 30/07/2021 : convention avec l'établissement ma petite boutique la petite épicerie relative à la restauration scolaire.
- Décision n° 16/2021 en date du 13/08/2021 : concession trentenaire dans le cimetière communal n° 111 bis à M. Pierre FRANCA.
- Décision n° 17/2021 en date du 26/08/2021 : autorisation d'ester en justice à Maître Thibault POZZO di BORGIO : recours de Mme ALVES COUMTSOS Maria.
- Décision n° 18/2021 en date du 27/08/2021 : bail mobilité entre la commune et l'entreprise AC BTP : location gîte n° 5021 (du 30/08/2021 au 11/09/2021).
- Décision n° 19/2021 en date du 17/09/2021 : bail mobilité entre la commune et l'entreprise AC BTP : location gîte n° 5021 (du 20/09/2021 au 16/10/2021).
- Décision n° 20/2021 en date du 15/10/2021 : contrat de location saisonnière entre la commune et l'entreprise AC BTP : location gîte n° 5021 (du 30/08/2021 au 11/09/2021).

**3° - Rapports de la CARF 2020 : rapport d'activités et rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.**

Le conseil municipal prend connaissance des deux rapports.

Les rapports de la CARF sont consultables à la mairie et sur le site de la CARF.

**4° - Personnel communal : organigramme de la commune, mise en place du compte épargne temps, indemnisation des heures supplémentaires et complémentaires, autorisations spéciales d'absence, temps partiel, frais liés au compte personnel de formation, plan de formation.**

Madame le Maire présente chaque point des lignes directrices de gestion. Cela reprend ce qui se faisait déjà pour le personnel auxquels s'ajoutent deux points: le plan de formation et le compte épargne temps.

1. Organigramme de la commune : **adopté à l'unanimité.**
2. Mise en place du compte épargne temps: **adopté à l'unanimité.**
3. Indemnisation des heures supplémentaires et complémentaires: **adopté à l'unanimité.**
4. Autorisations spéciales d'absence: **adopté à l'unanimité.**
5. Temps partiel: **adopté à l'unanimité.**
6. Frais liés au compte personnel de formation: **adopté à l'unanimité.**
7. Plan de formation: **adopté à l'unanimité.**

**5° - Personnel communal : règlement protocolaire des fêtes de fin d'années.**

Comme chaque année le personnel communal recevra une étrenne de 120€ au cours d'un goûter convivial.

**Le règlement protocolaire des fêtes de fin d'années pour le personnel communal est adopté à l'unanimité.**

**6° - Convention avec le Centre de Gestion : mission archivage.**

Le centre de gestion propose une convention à la mairie pour un groupement de commande des divers éléments nécessaires aux actes d'état civil: achat du papier spécial, réalisation des reliures, etc.

La mission en elle-même est gratuite.

**La convention est adoptée à l'unanimité.**

**7° - Conventions commune / ENEDIS :**

**1. Occupation partielle de la parcelle cadastrée O 372.**

ENEDIS demande à occuper, le temps de ses travaux d'installation d'un poste de transformation de courant électrique, 20m<sup>2</sup> de la parcelle O372, située au Brec de Baousset, vallée du Cairons, moyennant une indemnité de 250€.

**La convention est adoptée à l'unanimité.**

2. Travaux de modification du réseau à haute tension dans le tunnel.  
ENEDIS va enfouir le réseau à haute tension dans le cadre de la mise en conformité du tunnel.

La convention est adoptée à l'unanimité.

8° - Précision de la délibération du 06/07/2021 : programme de coopération INTERREG V-A, France-Italie ALCOTRA 2004-2020 : projet Vermenagna- Roya II.

Monsieur Jean-Pierre PIOLAT rappelle le programme de coopération INTERREG V-A, France-Italie ALCOTRA 2004-2020, qui comprend pour Saorge: Initiation aux échecs et au foot des enfants; conférences mensuelles sur le Saorge historique; festival de musique ancienne, suite de la restauration de l'aire des moulins et de la chapelle saint Roch. Cette convention a été approuvée au conseil municipal du 6 juillet 2021. Afin de présenter une décision complète, il propose à l'assemblée de préciser que la commune garantisse l'autofinancement nécessaire à la réalisation du projet dans le cas où les reliquats FEDER de fin de programme ne seraient pas disponibles.

L'avenant à la convention est approuvé à l'unanimité.

9° - Coupe de bois 2022.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'ONF du 06/07/2021, concernant la préparation des coupes de l'exercice 2022 en forêt communale relevant du régime forestier. L'ONF demande à pouvoir marteler les arbres situés sur la parcelle n°9 dans la vallée du Cairos.

La décision est adoptée à l'unanimité.

10° - Décisions budgétaires modificatives.

Il s'agit de la régularisation comptable d'opérations d'ordre qui ne modifient pas le budget.

- Décision modificative 3.

Inscription et sortie de biens de l'actif de la commune:

Désignation	diminution sur crédits ouverts	augmentation sur crédits ouverts
D 2135: instal. gén. agenc. aména. cons		13 500,00 €
Total D 041: opérations patrimoniales		13 500,00 €
R 10251: Dons et legs en capital		13 500,00 €
Total R 041: opérations patrimoniales		13 500,00 €

- Décision modificative 4.  
Intégration de frais d'étude

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023: Virement à la sect° d'investis		0.00 €
Total D 023: Virement à la sect° d'investis		0.00 €
D 231: Immo corporelles en cours		34 534.00€
Total D 041: Opérations Patrimoniales		34 534.00€
R 021: Virement de la section de fonctionnement		0.00 €
Total R 021: Virement de la section de fonctionnement		0.00 €
R 203: Frais études, rech. dev., insert°		34 534.00€
Total D 041: Opérations Patrimoniales		34 534.00€

- Décision modificative 5.  
Intégration de frais d'étude

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023: Virement à la sect° d'investis		0, 00 €
Total D 023: Virement à la sect° d'investis		0, 00 €
D 2112: Terrains de voiries		13 481, 99 €
D 2138: Autres constructions		13 481, 99 €
Total D 041: Opérations Patrimoniales		26 963, 98 €
R 021: Virement à la sect° de fonct		0, 00 €
Total R 021: Virement de la section de fonctionnement		0, 00 €
R 238: Avances cdes immos corporelles		26 963, 98 €
Total D 041: Opérations Patrimoniales		26 963, 98 €

Chacune des décisions modificatives est approuvée à l'unanimité.

11°- Construction sur la parcelle 839 : autorisation de la commune à titre dérogatoire.

Madame et Monsieur Guyard souhaitent reconstruire leur maison un peu plus haut sur leur terrain dans la vallée du Cairons. Madame le Maire propose au conseil municipal de soutenir cette demande. Or, le Règlement d'Urbanisme de la commune et la Loi Montagne ne permettent pas à la commune d'accorder ce permis de construire. Il faut préalablement prendre une délibération circonstanciée, sollicitant une dérogation de

Monsieur Le Préfet. Madame le maire en donne lecture. (Il faudra par la suite défendre un dossier auprès de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers: CDEPENAF )

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

**12° - Procédure d'acquisition et de rachat de bien sinistré : biens supplémentaires.**

1. Madame le Maire propose, au vu des travaux de protection engagés, de modifier la délibération n° 47/2021 du 06/07/2021 en retirant de la procédure d'acquisition et de financement dans le cadre des Fonds Barnier la propriété de Madame Yasmina BOUKHATEB.
2. Madame le Maire propose d'engager la procédure d'acquisition et de rachat des parcelles de Monsieur Laurent GRANGE, parcelles I 118, I 121, I 122, I 123, I 570 situées Bonde de Mairisette, vallée du Caïros, dans le cadre des Fonds de Prévention des Risque Naturels Majeurs (dits Fonds Barnier).

**Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.**

**13° - Aire de stationnement quartier est : demande de fonds de concours à la CARF.**

Madame le Maire rappelle que pour l'aménagement d'une aire de stationnement quartier est du village la commune a bénéficié d'un financement de l'État dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) d'un montant de 113 736,00 €.

Les travaux ont été réalisés pour la somme de 219 736,00 € HT.

Madame le Maire propose de solliciter de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) un fonds de concours de 50 % sur la part restant à la charge de la commune.

Montant total des opérations	219 736,00 €
Subvention DETR :	113 736,00 €
Part restant à la charge de la commune	106 000,00 €
Fonds de concours CARF	52 999,00 €
Part communale	53 001,00 €

**Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.**

**14° - Procédure de vente de l'appartement rue Virgile Barel.**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 26/2020 du 1<sup>er</sup> juin 2020 relative à la procédure de vente des biens communaux après incorporation dans le domaine privé de la commune.

Pour le bien sis Rue Virgile Barel cadastré D 625 (lots 2 et 3) l'assemblée avait décidé de mettre la vente aux enchères publiques. L'échéance de proposition d'achat fixée au 20 juillet 2021 a été atteinte sans qu'aucune proposition n'ait été effectuée. Madame le Maire propose de vendre ce bien par remise d'offres en mairie sous pli fermé (sous double enveloppe) à déposer ou à expédier en mairie avant le 22

novembre 2021, 15 heures. La mise à prix du bien s'élève à 80 000.00 € (quatre-vingt mille euros).

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise Madame le Maire à procéder à toutes les démarches**

#### **15° - Cession d'une parcelle communale : canal cadastré O 733.**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de Monsieur Cavallo, co-gérant du GAEC le Maurion, demandant que la commune lui cède la parcelle de terrain (canal d'arrosage), cadastrée O 733, située Cian de Maurion qui se trouve à côté de la parcelle O 708 dont Monsieur Cavallo est propriétaire. Le maire précise qu'il s'agit d'une partie de la parcelle O 733 (canal d'arrosage). Cette cession permettrait au GAEC la reconstruction de la bergerie détruite par la tempête Alex. Cette cession serait faite à l'euro symbolique.

Madame le Maire informe l'assemblée que préalablement à la cession d'une partie de la parcelle communale O 733, un détachement de parcelle par le biais d'un document d'arpentage doit être réalisé par Mr Cavallo et à ses frais.

**Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer les pièces nécessaires à la démarche de détachement de la parcelle concernée.**

Avant de passer aux questions diverses, Madame le Maire rend hommage à la mémoire de Monsieur Jean-Claude Guibal dont les obsèques ont eu lieu dans l'après-midi.

#### **16° - Informations diverses.**

- Le tunnel d'Airole: Au cours d'une réunion à la mairie de Vintimille, l'ensemble des maires de la Roya italiens et français ont protesté contre la durée interminable des travaux (Plus de 4 ans). On leur a répondu que les travaux devraient être terminés pour fin janvier 2022, Les maires ont demandé à ce que ces travaux soient terminés avant Noël.
- En ce qui concerne le train via Vintimille pour aller à Menton les travaux devraient être terminés pour Noël.
- Le Journal de Saorge est en train d'être finalisé. Il devrait être distribué dans les prochains jours.
- Le relais prévu à Collabassa pour alimenter la zone blanche du Cairons ne sera pas possible car cela ne permettrait pas une bonne réception pour la totalité des habitants. Un relais est prévu et acté pour fin 2022 mais il reste encore à trouver l'emplacement.
- Le Noël des enfants est prévu il reste à fixer la date.
- Madame le Maire tient à répondre à deux questions posées sur le panneau d'affichage par une habitante anonyme, bien que ces réponses aient été déjà données lors de précédents conseils municipaux:
  1. Les pneus crevés: il y a eu une subvention donnée par le Conseil départemental. Les fonds ont été attribués sur présentation d'un dossier.

2. Que fait-on des dons de la tempête ?
- a. La cagnotte est dédiée à l'achat d'un système d'alerte et de groupes électrogènes ainsi que de téléphones utilisant le réseau satellite.
  - b. Une autre partie des dons servira à financer la part communale des divers travaux de restauration des chemins et sentiers abimés par la tempête.
  - c. Enfin, certains dons ont été octroyés sur des devis précis.
- Le tunnel entre Fontan et Saorge doit être mis aux normes européennes: ces travaux imposés commenceront mi-novembre. Du fait de la création d'un trottoir pour les piétons, il y aura un alternat par des feux qui privilégieront la descente de Saorge à Fontan.
  - Suite à un problème technique sur le camion de la commune, il ne n'y aura pas d'encombrants en novembre. Par contre la déchèterie reste ouverte tous les jours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 19h03.

Pour procès-verbal de séance, la secrétaire :

Gyslaine DAHON


Pour compte-rendu de séance et affichage, le Maire :

Brigitte BRESCE




Pour insertion au Registre des Délibérations, les autres membres du Conseil Municipal présents à la séance :

Ange FRACASSI	Jean-Pierre PIOLAT	Dominique AIPERTO
Patrick ANGELMANN		Aline TOESCA